



Conseil du 13 janvier 2017 – 2017-01 (résumé)

Décentralisé à Aiguillon (47)

Tableau

Les inscriptions suivantes sont prononcées, à l'unanimité des conseillers :

PASCAL ARIBAUD – Vieux Boucau (40)
CATHERINE BATS – Dax (40)
DELPHINE DARMENDRAIL – Bordeaux (33)
AURELIE FABRE – Bordeaux (33)
PIERRE OLIVIER GRAND – Cestas (33)
MARIE KOBLER HAIDARA – Pau (64)
FRANCOIS PAIRAULT – Bayonne (64)
GUILLERMO PANDO DE PRADO – Bayonne (64)
VINCENT PUYOO – Bègles (33)
MARIANNE VERDOUX – libérale – Barcelone (Espagne)
ANAIS VILLALBA SUNYER – libérale – Bordeaux (33)

Deux autres demandes d'inscription sont reportées au prochain conseil.

Les radiations suivantes sont prononcées, à l'unanimité des conseillers :

PATRICK BALLOY (33) ; JEAN-PIERRE DUTILLY (33) ; JEAN-LOUIS GUASCO (24) ; SERGE GRESY (64) ; BENOIT MAYDIEU (33) ; GUY MONTHARRY (64).

Les inscriptions de sociétés suivantes sont prononcées, à l'unanimité des conseillers :

ATELIER ALARY ARCHITECTE – Bordeaux (33)
ATELIER PY – Saint Emilion (33)
MARIE-CLAUDE ROUBERTOU-TRAVADE EURL – Gelos (64)
SAMAZUZU ARCHITECTURE ET URBANISME – Biarritz (64)

Les modifications apportées à ces sociétés sont entérinées, à l'unanimité des conseillers :

BRASSIE ARCHITECTES (47) – SARL – transformation en SAS.
HANUMAN (33) – SARL – entrée d'un nouvel associé.
JEAN-BAPTISTE COLTIER ARCHITECTURE (33) – SASU – nouvelle dénomination sociale : Craft Architecture Bordeaux

Les radiations de sociétés suivantes sont prononcées, à l'unanimité des conseillers :

ESCANDE SOCIETE D'ARCHITECTURE (33) – EURL.
KAT ARCHITECTURE (33) – SARL.

Les prestations de services suivantes sont renouvelées, à l'unanimité des conseillers :

MICHELENA ALBISTUR MARIA – architecte espagnole – pour une opération à Hendaye (64).
FINN NORKJAER – architecte danois – pour le MECA à Bordeaux (33).

Assurances professionnelles 2016

Un confrère, suspendu pour défaut d'assurances, a régularisé sa situation et a été réintégré au Tableau.

Affaires juridiques et disciplinaires

Le Conseil est informé des suites de l'audience du 9 décembre 2016 de la Chambre de discipline des architectes d'Aquitaine :

- Un architecte est sanctionné à une suspension de 18 mois dont 12 avec sursis, pour signature de complaisance en situation de récidive et sous-traitance d'un projet architectural.
- Un autre architecte et sa société d'architecture sont sanctionnés à une suspension de 8 mois avec sursis pour activités commerciales et confusion entre ses activités de maître d'œuvre agréé Camif Habitat (contractance générale) et son agence d'architecture.
- Deux architectes et leur société d'architecture sont sanctionnés à une suspension de 24 mois dont 18 avec sursis pour rémunération occulte par une entreprise au détriment de plusieurs maîtres d'ouvrage, compérage, manque de loyauté envers ses clients, manque d'intégrité et de clarté, discrédit sur la profession.

Certains ont fait appel de la décision les concernant.

Par ailleurs, les conseillers sont informés que les sanctions prononcées en septembre dernier contre deux confrères ont été publiées dans *Les cahiers de la profession* n°57.

A propos de Camif Habitat, les conseillers constatent que le partenariat proposé aux architectes pose des problèmes déontologiques graves et un manque de transparence vis-à-vis du client final, en particulier par la dissimulation volontaire de la rémunération du maître d'œuvre dans le devis d'entreprise. C'est ce que font les constructeurs, et cela répond à une demande des particuliers qui souhaitent du clé en mains. Les conseillers souhaitent que les autres CROA soient questionnés sur leur expérience à ce sujet, et que le Conseil national soit à nouveau saisi pour que Camif Habitat moralise ses contrats et pratiques.

Cotisations ordinales

Les conseillers débattent à nouveau de l'assiette des revenus prise en compte pour les exonérations de cotisations. Pour certains, il n'est pas normal de considérer tous les revenus de l'architecte quelle qu'en soit l'origine : tous les revenus qui ne sont pas issus de l'inscription à l'Ordre (retraite, revenus divers, etc.) ne devraient pas être pris en compte. Toutefois, pour d'autres, la cotisation, c'est le droit de porter le titre. L'exonération est une mesure d'aide sociale pour les gens en difficultés. Le CROA a déjà posé la question de cette assiette officiellement au Trésorier national ; lequel est resté sur la règle actuelle.

APGL

Séverine Tardieu et Marie-Céline Plantier-Dubedout ont été reçus par Jean-Jacques Lasserre président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques le 6 janvier dernier, à la demande du Conseil. Il a été d'une bonne écoute, et sensible au fait que l'APGL ait augmenté de 25% ses effectifs en quelques mois.

Le Conseil mène un travail politique de lobbying et de longue haleine pour inciter l'APGL (et les collectivités locales) à recentrer ses activités sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Travaux d'aménagement du 308

En vue de la fusion des régions, des travaux d'aménagement du 308 sont nécessaires. Un contact a été pris avec l'agence auteur du 308, qui a décliné la nouvelle mission proposée. Il est décidé de lancer un appel à intérêt auprès des architectes d'Aquitaine.

Assemblée annuelle et Atelier élections du 26 janvier 2017

Les conseillers prennent connaissance du rapport d'activités 2016.

L'assemblée annuelle est le moment dédié à l'information des confrères sur les actions menées par le CROA, mais est aussi l'occasion d'un échange sur l'Ordre, les cotisations, etc. Les conseillers souhaitent que la durée de l'assemblée ne dépasse pas 1h30 environ.

1. L'Ordre a une mission de service public

Missions de représentation

Lobbying dont loi LCAP ; Relations avec le Conseil national ; Cotisations ; Réforme de la déontologie et du règlement intérieur ; Réforme territoriale et Nouvelle-Aquitaine, dont A&CP ; Relations avec les étudiants, HMONP et ouverture du Tableau.

Autres missions régaliennes

Tableau ; Assurances ; Commission juridique ; Discipline.

2. L'Ordre mène des actions

Archipride ; Communication et promotion : journées « les architectes ouvrent leurs portes », salons grand public, journal 308, émission Toit & moi ; Biennale Agora.

3. Comment l'Ordre finance t-il toutes ses actions ?

Finances et budget.

4. En 2017, il va falloir voter et se mobiliser

Elections

Pour l'Atelier élections, il est convenu du déroulé suivant :

- 1) explications sur le scrutin et ses nouveautés en 2017, projection de la carte de la région avec les pôles et les conseillers non sortants
- 2) présentation des missions des conseillers, sur la base du « welcome pack » du Conseil national
- 3) témoignage des conseillers : missions, engagement, disponibilité, etc.
- 4) message politique : nécessité de mailler le territoire, de faire vivre les pôles...

Points divers

Archipride 2017 – Un workshop avec les jeunes inscrits est organisé le 23 janvier prochain pour réfléchir à la couverture de la cour du 308, avec le partenaire Grand Voile.

CREAF – Des représentants du Collège régional des experts architectes français ont été reçus par Eric Wirth pour discuter de la médiation à la consommation, les responsabilités et le BIM.

Interrégion Grand Sud – Discussion sur les ateliers qui se tiendront lors de la prochaine réunion de l'Interrégion.

Fin de la réunion.

Entre 11h30 et 14h, le Conseil a accueilli les architectes du Lot-et-Garonne, à la salle des fêtes d'Aiguillon. Ont été abordés les sujets suivants :

- *Organisation de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et mission de Xavier Clarke de Dromantin Commissaire du Gouvernement.*
- *Réforme territoriale, création de pôles à Limoges, Poitiers et Pau : besoin de renforcer le lien entre les architectes et leur Ordre, mais les architectes doivent se prendre en main et ne pas tout attendre du ministère ou de l'Institution. L'association Architectes en 47 représente 40% des confrères du département, mais certains politiques trouvent que ce n'est pas assez représentatif..*
- *Prochaines élections ordinales avec parité hommes-femmes et représentativité des territoires.*
- *Assemblée annuelle et Ateliers élections du 26 janvier 2017.*
- *Loi LCAP : séminaire du 15 décembre dernier, intérêt des politiques pour l'architecture, liens à maintenir avec les parlementaires sur tous les sujets liés à l'architecture et à l'urbanisme, permis d'aménager et nécessité d'être bon donc de se former (présentation du catalogue du CFAA), seuil de 150 m2, apposition du nom de l'architecte sur ses ouvrages et sur le panneau de chantier, incitation à recourir à un architecte par une instruction plus rapide du permis de construire, permis d'expérimenter, concours > importance des missions de lobbying au niveau local et national.*
- *Cotisations ordinales : cotisations des sociétés, demandes d'exonération, possibilité de mensualisation.*
- *Marchés publics en réponse aux questions posées : accès gratuit des appels à candidatures sur le site d'A&CP, intervention d'A&CP sur l'exclusivité des bureaux d'études parfois demandée par les maîtres d'ouvrage, remise d'une intention architecturale en MAPA contraire à la position nationale de l'Ordre.*